



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Rennes, le 16 janvier 2024

VIGILANCE MÉTÉO

Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en vigilance orange pluie-inondation, vigilance jaune crues et vigilance jaune neige-verglas

Météo-France place le département d'Ille-et-Vilaine en vigilance orange pour risque de pluie-inondation. Le début de l'évènement est prévu pour cette nuit, du mardi 16 au mercredi 17 janvier 2024, à partir de 02h00. Le département est également placé, à compter de 18h00 ce mardi 16 janvier, en vigilance jaune pour risque neige-verglas et vigilance jaune crues.

Une perturbation pluvieuse active arrive sur le département depuis la façade Ouest. Au cours de la nuit de mardi à mercredi, elle générera de forts cumuls de pluie pouvant aller de 30 à 50 millimètres en 24h. Ces pluies persisteront une bonne partie de la journée de mercredi.

Le fort évènement pluvieux pourrait, au contact de l'air froid présent près du sol, créer des phénomènes glissants (pluies verglaçantes) qui pourrait rendre les conditions de circulation difficiles.

Les températures, faiblement positives, remonteront suffisamment en deuxième partie de nuit pour mettre fin à la vigilance neige-verglas pour la journée de mercredi.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle l'ensemble de la population à la plus grande prudence sur les routes et invite à limiter autant que possible les déplacements notamment dans la nuit de mardi à mercredi.

Conseils de prudence

- Suivez l'évolution de la situation météorologique sur le site de [Météo-France](#)
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de [Bison Futé](#)
- Limitez au maximum vos déplacements. Si vous devez prendre la route, préparez votre itinéraire et adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture, sur une route immergée, même partiellement
- Installez des groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilisez pas les chauffages à combustion en continu
- Ne vous approchez pas des cours d'eau